

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 15/12/2022 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Frédérique MEYER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Madame Caroline REYS donne procuration à Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents non représentés :

Madame Nadège HORNBECK

Rapport d'activité intermédiaire 2022 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs

N° DCM_062_2022

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs est tenu de transmettre chaque année pour information du Conseil Municipal, le rapport retraçant l'activité du syndicat. Le Conseil a ainsi pris acte du rapport d'activité 2021 du SIVU forestier le 29 septembre dernier. Les représentants de la commune devant par ailleurs rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, un rapport intermédiaire pour l'année 2022 est présenté ci-après.

I/ Rappels

Créé par arrêté préfectoral du 07/05/2002, le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a pour objectif d'assurer la mise en œuvre en régie des programmes de coupes et de travaux de ses 23 communes membres.

Pour ce faire, il est chargé de la gestion du personnel forestier et est administré par un bureau et un comité syndical.

II/ Faits marquants de l'année 2022

Deux embauches sont intervenues en 2022 :

- un CDI à compter du 31 mai 2022,
- un CDD pour la période du 13 juin au 31 octobre 2022.

Il est à noter que le métier et le SIVU se féminisent avec l'embauche en CDI d'une sylvicultrice bûcheronne.

Le SIVU continue en 2022 à jouer un rôle important dans la formation des jeunes se destinant aux métiers de la forêt puisque :

- 3 élèves ont été accueillis au sein du SIVU (du 14 mars au 8 avril pour l'un, du 7 au 26 juin pour le second, du 6 au 24 juin, puis du 2 au 25 novembre pour le troisième),
- 1 contrat d'apprentissage en alternance a été signé dans la cadre de la préparation d'un BAC PRO Forêt, pour une période allant du 5 septembre 2022 au 17 juillet 2024,

- 2 contrats de stages en alternance ont été signés dans le cadre de formations préparant au CAPA travaux forestiers, par le biais du GRETA (contrat signé pour la période allant du 3 janvier au 25 mai 2022 pour un stagiaire et du 10 octobre 2022 au 31 mai 2023 pour un autre).

Enfin, il est important de noter que le SIVU a connu un problème de plein emploi aux mois de septembre et octobre (334 heures manquantes du 21 au 23 septembre pour l'équipe de plaine et du 26 au 30 septembre pour les équipes de montagne ; 297 heures manquantes du 3 au 7 octobre). Ces difficultés étaient en partie liées à l'impossibilité d'intervenir en montagne en période de brame du cerf, à savoir du 10 septembre au 10 octobre.

Pour pallier ce problème, des chantiers supplémentaires ont été réalisés :

- deux semaines supplémentaires d'exploitation (environ 200 heures) ont été mises en œuvre dans la forêt communale de Scherwiller en raison d'un dépérissement important des arbres,
- le SIVU ayant par ailleurs rappelé aux communes la possibilité de faire appel à la main d'oeuvre du syndicat pour des missions sur des espaces naturels ou des espaces verts ne bénéficiant pas du régime forestier, la commune d'Ebersmunster lui a confié un chantier de 3 jours pour sécuriser un étang (48 heures).

Par ailleurs, dans cette période, ont été comptabilisées 287 heures de congés (en septembre), 241 heures d'absence pour maladie (85 en septembre et 156 en octobre), 18 heures d'intempéries (en septembre).

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2022 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU *le code général des collectivités territoriales*

PREND ACTE du rapport d'activité intermédiaire 2022 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Guillaume VETTER-GENOUD